

ne fut pas tout-à-fait satisfaisant pour M. de Pins, et, encore que le souverain pontife lui épargnât la réprimande directe, il lui conseilla toutefois la prudence et la charité. C'était le lieu, d'autant que le droit canonique étant mort en France, et le recours au pouvoir civil devenant illusoire, il ne reste que l'appui de Rome à ceux qui sont opprimés.

Le petit gouvernement que nous avons nommé se trouvait renforcé par une vieille garde de gens fidèles à toutes les vieilles doctrines, par une élite de barons et de nobles douairières, sorte de débris de la Congrégation. Ceux-là disposaient de l'esprit de M. d'Amasie, et le tenaient en haleine. Point de doute que le diocèse ne leur doive une foule de bonnes et belles dispositions.

Il n'est pas étonnant alors qu'on ait vu M. de Pins en perpétuel désaccord avec les autorités civiles ; que, sans avoir la simplicité de la colombe, il n'ait pas eu la ruse du serpent ; et que, après avoir été mésestimé des préfets du Rhône, des maires de Lyon, de toutes les députations du département, il ne se soit vu précipité dans une destitution brutale, mais nécessaire, et qui aurait pu être prévue. Obsédé de je ne sais quelles idées, vivant dans je ne sais quelle sphère, on eût dit qu'il ne prévoyait rien, qu'il ne se troublait de rien, pourvu qu'il eût ses adorateurs paisibles, ses tournées de couvent, ses excursions dans les villes environnantes, et l'encens dont on saturait sa noblesse et son rang. Des maisons qu'il lui eût importé de hanter, non pas seulement à titre de pasteur des âmes, mais aussi comme dignitaire parmi les premiers dignitaires de la cité, il s'en éloignait systématiquement, ainsi que de lieux maudits.

C'est en vain que les yeux cherchaient aux distributions